

Secrétariat Uniterre

Av. du Grammont 9

1007 Lausanne

Tél : 021 601 74 67

Fax : 021 617 51 75

info@uniterre.ch

www.uniterre.ch

Aux députés du Conseil national

Lausanne, le 30 septembre 2010

Concerne : Position motion Aebi et projet de motion d'Uniterre

Madame, Monsieur,

Ce vendredi 1 octobre 2010, vous allez devoir vous prononcer sur un texte qui concerne l'ensemble des producteurs de lait de notre pays. Il s'agit d'accepter ou non la motion déposée par Monsieur Andreas Aebi, intitulée « Modèle de régulation permettant d'adapter les quantités de lait aux besoins du marché ».

La motion Aebi a le grand avantage de redonner un certain poids aux producteurs lors des négociations avec l'industrie laitière et la grande distribution. En effet, elle permettrait aux producteurs de détenir le fond financier nécessaire à la gestion de ces surplus du marché laitier qui pèse fortement sur les prix. Ce fond de dégagement serait alimenté par une taxe sur les quantités supplémentaires (principe du pollueur payeur). La hauteur de cette taxe serait adaptée en fonction des tensions sur le marché. Selon les initiants, cette taxe, si elle est suffisamment élevée, permettrait réduire les quantités supplémentaires et stabiliser les pressions sur les prix. Elle ne donne par contre aucune garantie sur une éventuelle hausse du prix.

Comme vous avez pu le constater également, cette motion divise les producteurs. Il y a d'un côté ceux – une minorité – qui sont directement liés aux industries donc défavorables à la motion Aebi et ceux – la très grande majorité - qui se sont fédérés, regroupés au sein de diverses plateformes laitières indépendantes, qui y sont favorables. Les minoritaires sont souvent ceux qui produisent des quantités supplémentaires (les pollueurs). Ils ne souhaitent pas payer les pots cassés, via la taxe, puisque qu'ils ont, selon eux, agi exactement dans le sens indiqué par le Conseil fédéral, l'OFAG et les industries.

Pour Uniterre, cette motion est une mesure « pompier » face à la situation catastrophique du marché laitier. Elle est utile car elle redonne un poids aux producteurs lors des négociations, mais ne va pas assez loin puisqu'elle ne remet pas en cause le nœud réel du problème, à savoir le système de gestion du marché développé par l'IP-lait. Pour Uniterre, la segmentation du marché laitier (lait destiné au marché suisse A, lait de bourse B et lait d'exportation C) voulu par l'industrie est un hérésie. Il n'est pas possible d'avoir plusieurs prix pour un produit de même qualité, aux coûts de production équivalents, pour finalement un marché unique (national et international) que seul les industries maîtrisent. Il est trop facile pour elles de jouer avec des différences de prix, différents contrats (directs et indirects) pour maintenir une surproduction et un prix moyen très bas. De plus, les industries ne sont pas

transparentes quant à l'utilisation finale du lait. Elles font par contre porter le chapeau aux producteurs (40'000 vaches de trop de vaches pour le directeur d'EMMI, baisses ou segmentation des prix, etc.) pour évacuer les surplus, les invendus, les produits à faible valeur ajoutée qu'elle a elle-même encouragés à créer. En effet, les industries ont pour la plupart augmenté leurs capacités de transformation, elles font donc tout pour rentabiliser leurs investissements en faisant produire plus de lait à un prix moyen bas. Dans cette situation il n'y a plus aucune raison que les producteurs segmentent leur production. Pour une quantité et une qualité préalablement définie par les deux parties, il ne doit y avoir qu'un seul prix, et ce prix doit couvrir au minimum les frais de production.

Afin de résoudre les tensions au sein des producteurs et réguler le marché de manière coordonnée et équitable, Uniterre vous propose un autre système de gestion (en annexe). Ce projet reflète ce que les producteurs demandent réellement aux politiques, à savoir la possibilité pour eux d'agir concrètement sur la gestion des quantités et du prix. Ce projet a la force de rassembler l'ensemble des producteurs car chacun y trouve son compte.

Pour qu'il puisse se mettre en place, la force obligatoire doit être attribuée aux producteurs uniquement. Ces derniers doivent avoir la responsabilité de fournir les quantités et la qualité du lait à un prix fixé par les deux parties, comme cela se fait dans la plupart des autres secteurs économiques. Un exemple, lorsque vous achetez une voiture, vous choisissez la marque, les options et vous définissez le prix. Ensuite vous donnez mandat à l'industrie pour qu'elle vous fournisse votre véhicule selon le contrat passé. Vous ne vous préoccupez pas de sa fabrication. En signant le contrat, vous attribuez donc la force obligatoire au producteur de la voiture. Il en va de même pour le lait. L'industrie ne doit plus se préoccuper de la production du lait mais doit définir des volumes d'achat, une qualité et un prix.

Ce projet est sans doute contraire aux visions actuelles du Conseil fédéral mais est en adéquation avec une politique agricole basée sur la souveraineté alimentaire et le développement durable.

Recommandation de vote

Au vu des arguments ci-dessus, Uniterre demande au Parlement de soutenir la motion Aebi, qui est un premier pas vers un marché plus équitable.

Uniterre demande cependant au Parlement de ne pas s'arrêter là et vous propose d'examiner attentivement le projet de motion annexé à ce document, d'en référer le contenu à vos partis respectifs afin qu'il puisse y être débattu et surtout soutenu.

Nous sommes bien entendu à disposition pour de plus amples renseignements ou compléments d'information.

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées

Pierre-André Tombez,
Président d'Uniterre

